



Procès-verbal n°23

Séance ordinaire du jeudi 13 juin 2024 à 19h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2024
3. Nomination du bureau du Conseil général
4. Nomination d'un.e membre de la commission d'intégration en remplacement de Tammy Butin (PLRT), démissionnaire
5. Nomination d'un.e membre de la commission culture, sports, loisirs, tourisme et espaces publics en remplacement de Tammy Butin (PLRT), démissionnaire
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2023
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 110'000 francs pour la pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la voirie
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 453'000 francs et d'un crédit supplémentaire au budget 2024 de 153'000 francs pour le financement des mesures de sécurisation et d'optimisation du captage de Vigner
9. Réponse du Conseil communal au Conseil général concernant la motion populaire intitulée « Réaménagement de la place jouxtant à l'est de l'ancienne Maison de Commune de Thielle-Wavre »
10. Projet d'arrêté du conseiller général Maurice Binggeli (PSLT) concernant la subvention du nouvel abonnement FlexiAbo TransN
11. Motion de la conseillère générale suppléante Leonore Lovis (Les Vert.e.s) concernant la mise en place d'une navette reliant, durant l'été, la zone touristique et sportive de La Tène aux transports publics existants
12. Interpellations et questions
13. Lettres et pétitions
14. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion
15. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
16. Divers

Le président Raphaël Kummer (PLRT) : « Mesdames, Messieurs, je souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil général, du Conseil communal, à la presse et au public. Je souhaite également la bienvenue à Madame Alimatou Diarra qui siège pour la première fois parmi nous. »

– Applaudissements –

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, il passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Pascal Perret (PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 38 membres suivants (y.c. le président) :

- | | |
|---|---|
| 1. Amez-Droz Bastien (PLRT) [arrivée tardive] | 20. Hämmerli Denise (suppléante ELT) |
| 2. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 21. Imer Ling (PLRT) |
| 3. Bajrami Belul (PVL) | 22. Issemann Philippe (PLRT) |
| 4. Brönnimann Erich (ELT) [arrivée tardive] | 23. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 5. Butin Tammy (PLRT) [arrivée tardive] | 24. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 6. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 25. Lovis Leonore (suppléante Les Vert.e.s) |
| 7. Caron Simone (PSLT) | 26. Luthi Michel (ELT) |
| 8. Carvalhal Alvaro (Les Vert.e.s) | 27. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 9. Clottu Edouard (Les Vert.e.s) | 28. Mendy Vincent (Les Vert.e.s) |
| 10. Crelier Maxime (suppléant PLRT) | 29. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert.e.s) |
| 11. Degiorgi Edith (ELT) | 30. Perret Pascal (PLRT) |
| 12. Diarra Alimatou (suppléante ELT) | 31. Perrinjaquet Denis (PSLT) [arrivée tardive] |
| 13. Fridez Alain (PLRT) | 32. Pfefferli Beat (suppléant PVL) |
| 14. Gerbex Jean-Charles (PLRT) | 33. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 15. Glardon Philippe (PSLT) | 34. Remexido Teresa (Les Vert.e.s) |
| 16. Gomes Bruno (PVL) | 35. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 17. Gonçalves Jorge (PLRT) | 36. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 18. Gonçalves Sylvie (PLRT) | 37. Sansonnens Olivier (suppléant PLRT) |
| 19. Gremaud Gérard (PSLT) | 38. Smith Ted (PLRT) |

Excusé.e.s :

- | | |
|----------------------------|------------------------------------|
| 1. Binggeli Maurice (PSLT) | 6. Pinsard François (Les Vert.e.s) |
| 2. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 7. Storrer Vincent (Les Vert.e.s) |
| 3. Chassot Nadia (PLRT) | 8. Vaucher Catherine (ELT) |
| 4. Gehrig François (PVL) | 9. Vaucher Pascal (ELT) |
| 5. Hug Stéphane (PLRT) | |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 17.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), vice-président
Dubosson Valérie (Les Vert.e.s), présidente
Eugster Martin (ELT), membre
Hoffmann Heinz (PLRT), secrétaire
Rotsch Daniel (PSLT), vice-secrétaire

Le président : « Mesdames, Messieurs, en l'absence de Monsieur Vincent Storrer (Les Vert.e.s), Monsieur Edouard Clottu (Les Vert.e.s) a pris sa place au bureau en tant que questeur et nous le remercions. »

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2024

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en page 2 du procès-verbal, les fonctions du Conseil communal n'ont pas été adaptées. »

Moyennant la prise en compte de la demande de correction précitée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2024 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Nomination du bureau du Conseil général

Le président : « Mesdames, Messieurs, le bureau du Conseil général est normalement prévu pour une année, puis renouvelé. Etant donné que notre assemblée fonctionnera encore jusqu'à la fin de l'année, soit six mois avant le passage à la nouvelle commune de Laténa et que le bureau actuel est rompu à l'exercice, après discussion avec le Conseil communal et avec l'accord des présidents de partis, il vous est proposé ici de renouveler le bureau en l'état jusqu'à la fin de l'année, avec une dérogation pour l'article 36 al. 2 du RGC, qui stipule que le président ne peut pas être réélu à la présidence immédiatement après, mais à d'autres positions dans le bureau.

Ce que nous vous proposons est de reconduire tout le bureau dans sa position actuelle, avec les postes actuels, avec une dérogation au RGC. Y a-t-il des oppositions ou y a-t-il d'autres candidatures pour le bureau ?

En l'absence d'oppositions et d'autres candidatures, je constate qu'il y a autant de candidat.e.s que de places à repourvoir, il s'agit donc d'une élection tacite du bureau et nous continuerons ainsi pour les six derniers mois de la commune de La Tène, avec le bureau dans son état actuel.

A titre personnel et au nom des membres du bureau, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez en nous reconduisant ainsi avec ce régime d'exception pour les six derniers mois et je m'engage à faire tout mon possible pour continuer à gérer les séances de la meilleure façon possible. »

– Applaudissements –

4. Nomination d'un.e membre de la commission d'intégration en remplacement de Tammy Butin (PLRT), démissionnaire

Est nommé tacitement : **Bastien Amez-Droz** (PLRT)

– Applaudissements –

5. Nomination d'un.e membre de la commission culture, sports, loisirs, tourisme et espaces publics en remplacement de Tammy Butin (PLRT), démissionnaire

Est nommé tacitement : **Maxime Crelrier** (PLRT)

– Applaudissements –

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de l'approbation des comptes 2023

Le président donne la parole au Conseil communal

Yanick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous sommes partis d'un budget 2023 équilibré avec un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de 800'000 francs. Nous arrivons aujourd'hui avec des comptes présentant un montant de 2 millions de francs de bénéfice, sans prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

Ce très bon résultat est principalement dû à une mauvaise estimation de la perception des recettes fiscales, tant des personnes physiques que des personnes morales. Tant le service cantonal que nos services n'ont pas prévu cette excellente année 2023, ce qui nous amène à des revenus supplémentaires de 1.8 million de francs par rapport à ce qui a été budgété.

Un autre écart constaté était moins prévisible et concerne les taxes d'équipement qui, désormais, doivent passer par le compte de fonctionnement. En fonction des projets réalisés durant l'année, cela augmente le bénéfice de l'année.

S'agissant des autres charges, l'éorén diminue ses charges par rapport à une baisse de la masse salariale pour l'année 2023 ainsi que la facture sociale, également en baisse par rapport au montant budgété.

En ce qui concerne la fortune, nous arrivons à une fortune relativement correcte par rapport à la taille de la commune ainsi qu'à la masse totale de charges. Elle se situe autour de 16 millions de francs, seuil à atteindre pour se prévaloir d'une situation financière saine.

La dette a augmenté de 500'000 francs malgré des investissements plus bas que ceux budgetés, avec un total d'investissements de 2 millions de francs.

Voilà pour l'introduction. Je ne serai pas plus long et je suis prêt à répondre à toutes vos questions. Merci. »

Le président donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas m'éterniser sur le thème des comptes 2023 et encore moins répéter ce que notre excellent ministre des finances a déjà commenté.

Cela dit, votre commission financière se réjouit d'un résultat qui, au risque de se répéter d'année en année, peut être qualifié d'excellent cette année encore, et que l'on peut qualifier de réjouissant.

Autre point à mentionner, la manière dont le cahier 1 des comptes s'est encore étoffé en informations financières. Nous ne pouvons que saluer ces améliorations et compléments d'informations qui ont été très appréciés par votre commission.

Au niveau de la tenue des comptes, la commission financière n'a rien eu de particulier à dire et toutes nos questions ont trouvé rapidement une réponse. Quelques discussions purement de technique comptable ont été menées, afin de pouvoir répondre aux questions pertinentes des membres. En revanche, quelques coquilles subsistent encore dans le document qui nous est soumis ce soir. Mais rien de grave, rien qui ne nous empêche d'approuver les comptes ce soir.

Au niveau du résultat annuel 2023, nous pouvons compter sur un excédent de recettes de 2 millions de francs, contre 0.8 million de francs en 2022. Donc, il s'agit d'une bonne nouvelle lorsque l'on sait que le budget prévoyait quant à lui un équilibre parfait, après prélèvement dans la réserve de politique conjoncturelle. Nous pouvons être contents cette année encore que le budget n'ait pas été respecté. À noter également une augmentation du cashflow de 1.5 million de francs par rapport au 1^{er} janvier de l'année 2023, y compris une légère augmentation de la dette d'un demi-million de francs.

Au niveau du compte des investissements, les investissements nets se montent à 2 millions de francs contre un montant prévu de 4.2 millions de francs au budget, soit une différence de 2.2 millions de francs tout de même.

Autre point important, la péréquation financière intercommunale qui continue d'augmenter, mais pas dans le bon sens, puisque notre commune est contributrice.

Les revenus fiscaux, qui se situent à un peu plus de 17 millions de francs, sont en dessus de ce que nous avons reçu l'année dernière et bien au-dessus des prévisions, avec une différence de 1.9 million de francs par rapport au budget.

Finalement, les différents indicateurs présents dans ce rapport des comptes sont bons et cela est aussi un excellent point. Votre commission profite de l'occasion qui nous est donnée de nous exprimer pour remercier le Conseil communal ainsi que les employés communaux concernés par ce rapport, pour l'excellent travail effectué au niveau de la gestion de nos finances communales durant cette année 2023.

Pour le surplus, je vous renvoie au rapport des comptes 2023.

La commission financière a, à l'unanimité des personnes présentes, donné un préavis positif à l'acceptation de ces comptes. Elle vous recommande d'en faire de même et d'accepter les comptes tels que présentés ce soir. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Frédéric Ryser (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, encore moi... mais cette fois, promis, c'est la dernière. La dernière fois que vous m'entendrez parler de chiffres, de points d'impôt qu'il aurait été possible de réduire, de recettes fiscales qu'il aurait été bon de budgéter plus haut en acceptant de prendre un risque à la hausse, d'investissements surbudgétés et non réalisés, qu'il aurait été bon de budgéter à la baisse et, au final, d'un résultat d'exercice bénéficiaire, alors qu'il était clair que nous allions dans le mur durant l'exercice budgétaire. Bref, alléluia, les choux sont gras dans l'estomac de grand-papa, tout va bien, nous sommes une fois encore très contents, même si un peu déçus tout de même. Et bien oui, déçus de ne pas avoir réussi à faire baisser encore un peu notre fiscalité, vous l'aurez certainement compris.

Bon, par contre, ce n'est pas tout ça. La question vous brûle probablement les lèvres, ces PLR de droite vont-ils accepter ou refuser ces comptes 2023, « Rrognntudjuu ! ». Alors je vous rassure tout de suite, c'est une fois de plus à la manière toute à fait stalinienne que nous y sommes allés. Cessons immédiatement de vous torturer inutilement. Oui, bien sûr, nous allons accepter ces comptes. Ce serait de l'inconscience pure de notre part que de passer à côté, « ô joie, ô allégresse », d'un résultat pareil.

Imaginez-vous juste la situation : il y a presque 6 mois de cela, on nous expliquait, une fois de plus, qu'il allait falloir aller puiser dans notre réserve de politique conjoncturelle pour ne pas sombrer dans les abîmes d'un déficit programmé. Pire encore, que vouloir ne serait-ce juste oser penser à faire baisser notre coefficient fiscal, n'était que pure hérésie. Autant vous dire que rien que l'idée de sentir l'odeur du bûcher, traitement réservé par cette assemblée aux hérétiques de notre espèce qui cherchent année après années de petits points d'impôt en moins, fait que, bon an mal an, nous n'y sommes que partiellement parvenus. Résultat, nous voyons nos réserves, grandir et gonfler, 2023 ne faisant pas exception à la règle. Par contre, je vous rassure tout de suite, blague à part, mieux vaut une situation dans ce sens que le contraire. On n'est pas complètement fou non plus !

Mais, voilà tout de même de nombreuses années que Dame conjoncture est généreuse avec nous. Très généreuse. 1.9 million de francs de recettes en plus en 2023, contre que 0.7 million de francs en 2022. Donc, ça monte, ça monte. D'ailleurs, le joli graphique du premier cahier qui traite de la fiscalité montre une jolie progression, année après année. Me voilà donc confiant, de ce côté-là, pour l'avenir de Laténa.

Pour revenir à nos chiffres noirs, il est à noter que du côté des différentes entités communales, les dépenses, dans la plupart des cas ont progressé par rapport aux comptes 2022. Certes, parfois de manière imposée par des instances politiques d'un ordre supérieur (le Canton pour ne pas le nommer), mais probablement également en pleine conscience des moyens mis à disposition par notre assemblée.

Les indicateurs financiers sont tous bons à très bons, ce qui est également un bon point pour ces comptes 2023.

Pour le surplus, je n'ai pas l'intention de vous ennuyer avec des informations que le président de la commission financière a déjà très bien rapportées ou avec des explications que notre Conseil communal a déjà très bien mentionnées dans son rapport des comptes 2023.

Le groupe PLR est somme toute satisfait de voir que les finances de la commune de La Tène vont bien et sont saines, comme en témoignent un compte de fonctionnement excédentaire, une capacité d'autofinancement robuste, une fortune en constante croissance et une dette qui est sous contrôle.

Nous sommes donc satisfaits de ce résultat, de cet exercice et nous remercions le Conseil communal ainsi que les employés communaux concernés, pour l'excellent travail effectué au niveau de la gestion de nos finances communales durant cette année 2023.

Nous pouvons avoir la fierté d'apporter une jolie dot à Laténa. Ne serait-ce que des comptes sains, sans cadeau empoisonné, des réserves bien remplies qui permettront à la nouvelle commune de pouvoir débiter sa construction sur un socle en bonne santé. Nous le devons aussi à notre futur ex-conseiller communal de La Tène, en charge des finances de notre commune. Je parle bien sûr de Yannick Butin. Le PLR se joint à moi pour le remercier pour ce travail pas facile, exécuté de manière vraiment sérieuse, année après année, parfois à devoir supporter des commentaires pas toujours agréables à entendre, y compris venant de sa propre famille politique. Pour rappel, chez nous, c'est possible.

Pour les autres futurs ex-conseillers communaux et ex-conseillère communale de La Tène, il en va de même, car nous savons très bien que le budget et les comptes se gèrent également en équipe.

Donc, comme vous l'aurez compris, le PLR acceptera ces comptes 2023 et vous recommande d'en faire de même, tels qu'ils vous sont présentés ce soir. Merci. »

Michel Luthi (ELT), au nom de L'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce n'est pas sans une certaine émotion que, dans sa séance du 3 juin écoulé, notre groupe a examiné avec intérêt et pour la dernière fois les comptes de notre commune.

Après ce dernier examen qui n'appelle pas de grands commentaires, le rapport du Conseil communal étant des plus explicites et clair, nous nous plaisons à constater que le résultat final laisse la commune de La Tène dans une situation financière des plus enviables avec un excédent de recettes de plus de 2 millions de francs et que la fortune continue d'augmenter.

Nous remercions donc vivement le Conseil communal et l'administration communale pour la saine gestion des deniers publics et leur excellent travail.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que nous avons accepté les comptes 2023 et en ferons de même ce soir. »

✎ Arrivée de Bastien Amez-Droz

✎ Arrivée de Denis Perrinjaquet

Leonore Lovis (Les Vert.e.s), au nom des Vert.e.s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe des Vert.e.s se réjouit du bénéfice de 2 millions de francs qu'affiche l'exercice 2023 de notre commune.

Parmi les différents facteurs ayant conduit à ce résultat réjouissant, nous relevons en particulier les revenus issus de l'impôt des personnes morales et physique plus élevés que prévus ainsi qu'une baisse de charges liées à l'éoreen et de la facture sociale.

La réévaluation du patrimoine financier contribue quant à elle à un bénéfice certes virtuel, mais n'enlève en aucun cas le mérite du bénéfice dégagé en 2023.

Nous nous réjouissons que le prélèvement à la réserve conjoncturelle de 800'000 francs initialement budgété n'ait donc pas été nécessaire.

Finalement, nous notons que 50% du montant des investissements budgétés pour 2023 ont été réalisés.

Au vu de ces résultats, notre groupe a accepté à l'unanimité les comptes 2023 lors de sa séance du 3 juin 2024.

Notre groupe remercie le Conseil communal pour son travail et prie le Conseil communal de transmettre ses remerciements à l'administration communale pour son très gros travail de préparation des comptes et du rapport, dont les explications ont été particulièrement appréciées. Merci. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 10 juin dernier, la section Vert'libérale de La Tène a étudié le rapport du Conseil communal au Conseil général en vue de l'approbation des comptes 2023.

Un résultat aussi positif est de bon augure pour la fusion et rassure la population de la nouvelle commune fusionnée quant à la gestion du futur budget, renforçant ainsi la confiance envers les nouvelles autorités de Laténa.

Nous avons particulièrement apprécié la bonne tenue des comptes et du budget. Nous félicitons le Conseil communal et l'administration pour ces excellents résultats.

Le groupe Vert'libéral accepte à l'unanimité les comptes 2023. Merci. »

Gérard Gremaud (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le rapport sur les comptes permet de jeter un regard en arrière, de voir ce qui a été réalisé et ce qui nous attend, de voir d'où nous venons et où nous allons. Mes remerciements pour cela à leurs rédacteurs. Deux éléments méritent selon moi d'être commentés.

Le premier élément se trouve à la page 6. Il s'agit du montant de 150'000 francs que nous payons à la péréquation intercommunale. Ce chiffre doit nous rappeler la situation que nous avons connue il y a 10 ans, alors que nous payions 5 millions de francs par an à la péréquation en raison d'un coefficient fiscal trop bas.

Le second élément marquant est l'excédent de budget de plus de 2 millions de francs.

Le secret de cette prospérité réside en très grande partie dans l'augmentation spectaculaire de la population, et donc aussi du nombre de contribuables et par conséquent du produit de l'impôt. Le rapport nous l'indique en page 12, nous avons 165 contribuables de plus qu'en 2021. Notre commune a connu pendant cette période une croissance importante du nombre d'habitants, battant à plate couture la commune du Locle pourtant deux fois plus grande qu'elle. La Tène n'est dépassée en chiffres absolus que par les deux grandes villes du canton.

Qui dit plus d'habitants dit plus de logements et pour cela on construit à tour de bras, on développe, on densifie. Tôt ou tard, ces nouveaux contribuables vont aussi générer des coûts pour la commune, au niveau des services, du scolaire et du social.

Mais en attendant, réjouissons-nous de ce beau résultat qui permettra sans doute d'offrir à notre population des services de qualité, mais aussi d'investir dans des projets pour améliorer la qualité de vie et l'environnement.

Le PSLT accepte les comptes à l'unanimité des membres présents avec remerciements à l'administration et au Conseil communal. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote des comptes et de l'arrêté qui sont acceptés à l'unanimité.

Yannick Butin (CC) : « Mesdames, Messieurs, merci à toutes et tous pour votre confiance et un grand merci au service Finances ainsi qu'à l'administration pour le travail remarquable qui a été effectué sur ce document. Merci. »

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 110'000 francs pour la pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la voirie

Le président donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Monsieur Eugster a dû s'absenter passagèrement donc je vais improviser en son nom, mais vous avez tous bien pris connaissance du rapport.

Une installation photovoltaïque est prévue d'être installée sur un bâtiment propriété de la commune, du côté des travaux publics, vous l'avez tous bien situé. Cette installation entre dans le cadre des projections liées aux projets de production électriques apportés par la commune, avec une certaine utilité sur le bâtiment en question, en particulier pour les véhicules électriques à recharger pour leurs diverses fonctions.

Ce projet n'est pas forcément rentable dans la mesure où l'autoconsommation est relativement faible. Voilà Monsieur Eugster qui revient et qui vous donnera des détails bien plus fournis que pour ma part. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la mise en place de cette installation photovoltaïque est la réponse concrète à la motion de la partie des Vert.e.s en décembre 2022. C'est également une réponse concrète aux prescriptions cantonales qui obligent les communes à réduire leur consommation d'énergie électrique de 20% en dix ans, en partant d'une année de référence (2019 pour notre commune) et enfin c'est une réponse concrète à la votation fédérale de dimanche dernier sur la loi sur l'énergie qui a été approuvée à près de 80% dans notre commune et à près de 70% au niveau cantonal.

Le projet est, aux yeux du Conseil communal, un pas dans la bonne direction. D'autres pas seront possibles à l'avenir si les montants à investir sont mis à disposition et si d'autres possibilités d'augmenter l'autoconsommation se présentent (par exemple borne électrique publique ou changement du chauffage au gaz au profit d'une PAC dans le bâtiment d'à côté. Voilà une brève introduction à ce dossier. Merci. »

Le président donne la parole aux commissions.

Bertrand Paviet-Salomon (Les Vert.e.s), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs vos dévoués commissaires à l'environnement et au développement durable ont examiné la présente demande de crédit d'engagement lors de leur séance du lundi 27 mai 2024. Ainsi que le conseiller communal l'a souligné, ce projet d'installation photovoltaïque s'inscrit dans la lignée de plusieurs autres projets réalisés avec succès dans la commune durant cette législature, notamment par exemple tels que le toit du collège de Wavre ou encore le Troglo pour n'en citer que quelques-uns.

Dans sa version initiale, le projet sur le bâtiment de la voirie prévoyait l'installation de deux bornes de recharge extérieures, une connexion électrique aux bâtiments adjacents et des batteries de stockage, mais suite à la convention de fusion le budget du projet a dû être adapté, d'où la version qui vous est proposée aujourd'hui. Notons cependant que les options que je viens de mentionner pourront être rajoutées ultérieurement et ne péjorent donc pas l'intérêt du présent projet dans sa forme actuelle.

Concrètement, le Conseil communal a comparé les offres de trois soumissionnaires et retenu l'offre la plus détaillée qui propose l'installation d'un système photovoltaïque avec une puissance de 45 kWc au prix de 2 francs/W, ce qui très correct en regard du marché actuel. Notons par ailleurs que deux concurrents qui n'ont pas été retenus n'ont pas eu, ou pas pris le temps de venir visiter le bâtiment en question. Par ailleurs, les commissaires ont remarqué que le montant prévu au budget pour les imprévus est plus élevé que de coutume, mais cela s'appuie sur les expériences récentes, en particulier le projet photovoltaïque sur le collège de Wavre pour lequel un imprévu a eu lieu. Il s'agit donc d'une mesure de prudence pour éviter de revenir devant votre Autorité avec une demande de crédit supplémentaire.

A partir de là, les questions des commissaires ont porté principalement sur deux points. Premièrement, il est à craindre que l'autoconsommation soit faible, les véhicules étant sur la route durant la journée. Dans ce sens, ce projet s'inscrit plus dans une logique d'exemplarité du patrimoine communal vis-à-vis du Plan communal des énergies (PCEn) que dans une pure recherche de gain financier. En ce sens, il est vrai que le retour sur investissement est difficile à estimer, d'autant plus si des mesures de restrictions de la réinjection dans le réseau venaient à être imposées par le distributeur en cas de surproduction estivale notamment. Les commissaires suggèrent donc de saisir dans le futur toutes les occasions qui se présenteront pour maximiser cette autoconsommation, par exemple dans le cadre d'une future mini-grid avec les bâtiments adjacents.

Deuxièmement, les commissaires recommandent le plus grand sérieux quant à la qualité de l'entreprise en charge des travaux électriques, puisque malheureusement des exemples récents dans des cantons voisins, je vous rassure, ont montré qu'un travail bâclé pouvait conduire à des accidents impressionnants, heureusement sans conséquences fâcheuses pour le moment.

En foi de quoi, la commission de l'environnement et du développement durable remercie le Conseil communal pour la qualité de son travail et a préavisé favorablement cette demande de crédit par 4 voix pour, 1 voix contre, et 0 abstention. Je vous remercie. »

Belul Bajrami (PVL), au nom de la commission des infrastructures : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 5 juin dernier, la commission des infrastructures a examiné le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 110'000 francs pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la voirie.

Le conseiller communal en charge du dossier nous a présenté le projet en question. Grâce à l'installation de ces panneaux solaires, nous pourrions recharger nos véhicules de la voirie et réduire notre consommation électrique d'environ 20%. Cela nous permettra également de ne plus dépendre de l'électricité fournie par le Groupe E, qui devient de plus en plus coûteuse.

Le débat a été ouvert et plusieurs membres de la commission ont cherché à comprendre les raisons justifiant cette demande de crédit pour l'installation des panneaux photovoltaïques. Une question soulevée concernait l'utilisation des véhicules de la voirie, qui sont en activité pendant la journée et seront rechargés la nuit.

De plus, des réserves ont été émises concernant l'avenir du bâtiment en question. Certains membres de votre commission estiment qu'il reviendra aux nouvelles autorités de la commune fusionnée de prendre une décision sur le bâtiment.

Votre commission vous propose d'accepter la demande de crédit avec 4 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. Merci pour votre attention. »

Daniel Jolidon (PLRT) au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, si le projet économiquement n'est pas « top », financièrement, la commission financière n'a rien trouvé à redire. Elle a simplement remarqué que dans le rapport il y avait la pondération des dossiers qui était fautive. Je crois que cela a été corrigé.

La deuxième chose est qu'au dernier paragraphe, la commission a demandé de remplacer *il est proposé d'adjuger le projet* par *il est proposé de valider l'adjudication*.

Suite à la question d'un commissaire au sujet du tableau des coûts, avec un divers à 23%, nous avons constaté que la TVA n'avait pas été calculée alors que le montant est TTC. Dans le divers à hauteur de 23%, la TVA est incluse.

La commission a préavisé favorablement la demande de crédit, à l'unanimité des membres présents. »

Le président donne la parole aux groupes.

Bertrand Paviet-Salomon (Les Vert.e.s), au nom des Vert.e.s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les Vert.e.s de La Tène ont examiné la présente demande de crédit d'engagement lors de leur séance du lundi 3 juin.

Nous pouvons nous réjouir de voir un projet supplémentaire d'installation photovoltaïque s'inscrire dans la lignée de leur motion déposée en début de législature et nous félicitons une nouvelle fois le Conseil communal pour son exemplarité quant à l'exploitation des bâtiments communaux pour la production d'énergie renouvelable. Le présent projet est raisonnablement devisé et avec un prestataire sérieux, et n'a pas soulevé d'objection particulière.

Le seul point d'attention soulevé par les Vert.e.s – toujours dans la logique d'optimiser l'autoconsommation – consisterait à s'assurer que les futurs véhicules électriques communaux ainsi que les bornes de recharge qui pourraient être installées soient bidirectionnelles, ce qui permettrait que l'électricité stockée dans la batterie du véhicule soit utilisée ultérieurement pour alimenter le bâtiment de la voirie et ainsi maximiser l'autoconsommation.

En foi que quoi, les Vert.e.s de La Tène ont préavisé favorablement cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents. Je vous remercie. »

Beat Pfefferli (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 10 juin dernier, la section Vert'libérale de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 110'000 francs pour la pose d'une installation photovoltaïque sur la toiture de la voirie.

Nous sommes conscients de l'importance de la production d'énergie solaire, comme le confirment les installations sur les toits de l'école de Wavre et du Troglo à Marin. Ces bâtiments ont une autoconsommation d'énergie significative, ce qui témoigne de leur bon rendement. De plus, ces installations se trouvent sur des bâtiments « actifs ».

Cependant, la voirie est un grand bâtiment dont l'utilisation n'est pas optimale. Est-il judicieux d'investir dans un bâtiment situé à un endroit privilégié mais qui pourrait rester sous-utilisé encore un certain temps ?

Pour ces raisons, à savoir :

- faible autoconsommation
- incertitude quant à l'avenir de ce bâtiment

nous recommandons de ne pas se précipiter dans cet investissement et de refuser cette demande. Merci. »

Bastien Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du mardi 4 juin dernier, le groupe PLR s'est réuni et a discuté du rapport précité.

Plusieurs interrogations se sont très rapidement montrées, tout d'abord la faible autoconsommation qui a été moult fois répétée jusqu'à maintenant. Nous pensons en effet qu'il sera nécessaire dans le futur de trouver des solutions pour pouvoir tirer un meilleur parti de ces panneaux solaires qui nous sont proposés.

Le groupe s'interroge également sur l'urgence de cette dépense face à d'autres projets urgents qui méritent notre attention, tel que le projet du réaménagement de la cour de l'école de Wavre et au final, après toutes ces discussions animées, le groupe PLR donne un préavis défavorable à ce projet avec 2 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions. »

Philippe Mattmann (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PSLT approuve cette demande de crédit à l'unanimité. Merci. »

✎ Arrivée de Erich Brönnimann

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme vous pouvez le constater, notre rapporteur désigné n'a pas l'air d'être très au courant mais cela ne fait rien.

Je peux néanmoins vous dire que même sans notre rapport, nous accepterons cette demande de crédit à l'unanimité. Merci. »

✎ Arrivée de Tammy Butin

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est accepté par 34 voix pour et 1 abstention.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 21 voix pour, 9 voix contre et 6 abstentions.

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous prenons note de vos remarques qui sont pertinentes. Nous allons de l'avant en installant quelque chose de bien sur cette toiture. Merci pour votre confiance. »

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 453'000 francs et d'un crédit supplémentaire au budget 2024 de 153'000 francs pour le financement des mesures de sécurisation et d'optimisation du captage de Vigner

Le président donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, il s'agit d'insister un peu sur le titre et de rassurer cette assemblée. Le titre peut peut-être porter à confusion. Les différentes lectures se défendent l'une et l'autre, mais il est bien question d'une dépense de 453'000 francs, et non pas d'une dépense de 453'000 francs plus une rallonge ou un crédit supplémentaire de 153'000 francs, cette deuxième partie faisant l'objet d'une adaptation du budget des investissements. Dans l'absolu, c'est bien un montant de 453'000 francs qui sera dépensé, pour autant qu'il n'y ait pas de surprise insurmontable.

Sur la base d'un rapport du service cantonal des affaires vétérinaires, qui a constaté certaines faiblesses, des constats également faits par les exploitants du captage de Vigner – Viteos et Eli10 – en particulier sur le traitement de l'eau, qui a fait l'objet d'une attention particulière à la suite de la contamination de 2021. Au départ, il avait été envisagé de compléter le système de traitement de l'eau par un système de traitement par ultraviolet. Rien que cette installation coûte plus de 200'000 francs et les différents protagonistes, en particulier les communes de Saint-Blaise et de La Tène, se sont plongées dans des investigations et analyses beaucoup plus poussées.

Ces analyses et investigations nous ont amenés à établir le rapport dont vous avez pu prendre connaissance, avec les différents détails d'intervention.

En termes de coût, ce sont ceux liés au génie civil qui sont importants. Le Vigner étant en copropriété entre les communes de Saint-Blaise et de La Tène, la répartition des coûts d'investissement se fait par moitié. Les lectrices et lecteurs attentives et attentifs auront constaté que pour La Tène figure un montant supérieur à celui de Saint-Blaise de l'ordre de 150'000 francs, qui correspond à la consommation d'eau durant les travaux puisque le captage de Vigner sera complètement interrompu et l'injection de l'eau se fera par l'interconnexion de la RC5.

Ce montant devrait plutôt figurer dans un compte d'exploitation que dans un compte d'investissement. Il fait partie de la répartition selon le calcul des subventions, raison pour laquelle il a été introduit dans cette demande de crédit.

Le Conseil communal vous invite à accepter cette demande de crédit afin de pouvoir profiter sur le long terme d'une eau d'excellente qualité, que vous trouvez sur vos pupitres, et ce depuis plusieurs années.

En référence aux discussions avec la commission financière, le Conseil communal a déposé un amendement qui complète l'arrêté avec un article supplémentaire. Un article en remplacement de l'article 4 qui devient article 5 et, en deux mots, cet amendement précise que le Conseil communal ne pourra engager le crédit d'investissement qu'en cas d'acceptation par le Conseil général de Saint-Blaise puisque les coûts totaux sont répartis entre les deux communes. Le Conseil général de Saint-Blaise se tiendra le 27 juin prochain.

Je reste à votre disposition pour toute question. »

Le président : « Mesdames, Messieurs, j'ai une question très procédurale. Vous avez mentionné que l'article 4 devient l'article 5. Dans mes documents, l'article 4 est amendé et il n'y a pas d'article 5. »

Daniel Rotsch (CC) : « Respectivement l'article 4 de l'arrêté d'origine passe en cinquième position. C'est ce que je voulais dire. Dans l'ordre de la numérotation des articles. »

Le président : « L'amendement qui m'a été remis est le bon amendement, nous sommes d'accord. »

Daniel Rotsch (CC) : « Oui, j'ai mal compté, je me flagellerai à la fin de la séance. »

Le président donne la parole aux commissions.

Le président, au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Mesdames, Messieurs, son président m'a transmis son rapport, que je transmettrai après pour le procès-verbal à l'administration. Il m'a demandé de vous communiquer que la commission avait accepté le crédit à l'unanimité des membres présents, sans autre forme de communication particulière. »

Daniel Jolidon (PLRT), au nom de la commission des infrastructures : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission des infrastructures acceptera ce crédit, tout en regrettant qu'il n'ait pas été offert en cadeau à Laténa. Maintenant il faut une acceptation à Saint-Blaise, une acceptation à La Tène pour un projet qui aurait pu être traité par la nouvelle commune dès l'année prochaine. »

Ted Smith (PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière a pris connaissance du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant des mesures de sécurisation et d'optimisation du captage de Vigner.

C'est une installation en copropriété avec Saint-Blaise, c'est pourquoi l'engagement du crédit de La Tène est conditionné à l'approbation du crédit par le Conseil général de Saint-Blaise et l'arrêté a été modifié en ce sens.

Le rapport et son annexe étant bien documentés et expliqués par le Conseil communal, les commissaires ont seulement abordé le timing des travaux. Etant donné que les travaux concernent les communes de La Tène et de Saint Blaise qui ne formeront qu'une seule commune au 1^{er} janvier 2025 et vu que les travaux proposés sont nécessaires mais pas urgents, ne serait-il pas préférable de laisser les nouvelles autorités s'en occuper ?

Deux considérations entrent également en ligne de compte :

- le fonds communal d'approvisionnement en eau est bien doté du côté de La Tène. La commission propose donc d'engager ce fonds maintenant et de ne pas d'attendre la création du fonds de Laténa ;
- les travaux sont prévus durant la période où la demande en eau est la plus faible (par exemple en février) ; il est donc préférable de planifier les travaux maintenant pour début 2025 plutôt qu'au début de l'année 2026.

C'est pour ces raisons que la commission financière a accepté la demande de crédit à l'unanimité. Je vous remercie. »

Le président donne la parole aux groupes.

Edith Degiorgi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'eau potable est quelque chose de très précieux. Chez nous, nous avons le privilège de pouvoir ouvrir le robinet et boire l'eau, ce qui n'est pas le cas dans le monde entier. C'est pour cela qu'il faut prendre soin de nos sources et les membres de l'Entente qui étaient présents à la séance de préparation acceptent à l'unanimité le crédit. »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je rebondis sur les paroles prononcées par la représentante de l'Entente :

- D'où vient l'eau ?
- Du robinet, répond Jean.
- Oui, mais encore ?
- Du puits !
- Juste, certaines personnes se déplacent chaque jour à pied sur la planète pour en extraire entre cinq à dix litres.
- Maman, j'ai trouvé la réponse à ta question, elle vient du ciel !

- Très bien Jean, voilà, tu t'es rappelé notre fameuse randonnée dans une métairie du Jura !

On l'oublie trop souvent, le fait d'ouvrir le robinet pour obtenir de l'eau n'est pas anodin, c'est pourquoi le PSLT soutient largement le renforcement du traitement de l'eau brute. Pour garantir la sécurité à long terme de nos sources d'eau, un renforcement général de la station de captage et de pompage de Vigner apparaît incontestable. Par conséquent, il est important d'investir pour assurer une sécurité optimale et pérenne de nos captages d'eau.

Un jour, que dis-je, demain, dans le monde, nous nous disputerons au sujet de l'or bleu, saurons-nous dès lors le partager ? Toutefois, pour rester optimiste, selon un sondage à l'échelle nationale, on constate qu'en cinquante ans, la consommation d'eau par habitant a passé de 500 litres à 300 litres par jour.

Le PSLT remercie le Conseil communal pour cet excellent rapport. Il soutiendra à l'unanimité cette demande de crédit supplémentaire au budget 2024 y compris son amendement. Merci de votre attention. »

Daniel Jolidon (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'aurais bien aussi aimé raconter une histoire d'eau, mais je me mets un carré blanc, comme ça je passe directement au préavis du PLRT qui acceptera cette proposition. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PVL a pris connaissance du projet et des constatations sur l'état actuel du captage de Vigner. Les cuves de pompage et les cuves de contact destinées au traitement de l'eau présentent des dégradations et le système de traitement montre des signes de faiblesse.

Ces constatations soulignent la nécessité d'une intervention immédiate afin d'assurer le bon fonctionnement ainsi que la sécurité de la station de pompage. Nous sommes conscients de l'importance de cette intervention, qui doit être prioritaire.

Dans le but d'assurer une sécurité optimale et pérenne de nos captages d'eau, le groupe PVL est unanime et soutient la demande de crédit de 453'000 francs ainsi que l'amendement proposé par le Conseil communal. Merci pour votre attention. »

Vincent Mendy (Les Vert.e.s), au nom des Vert.e.s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, notre groupe s'est penché sur ce rapport du Conseil communal et tient à remercier ses auteurs pour le travail accompli.

Le captage de Vigner est une infrastructure essentielle pour l'approvisionnement en eau potable des communes de La Tène et de Saint-Blaise. Les investigations récentes, menées en collaboration avec le bureau d'ingénieurs mandataire, ont clairement mis en évidence l'urgence d'intervenir pour assurer la pérennité et la sécurité de cette installation critique. Les dégradations significatives relevées sur les cuves de pompage et le système de traitement de l'eau, ainsi que les constats de non-conformité, exigent une action immédiate.

La planification des travaux, incluant des interventions prioritaires telles que la sécurisation du traitement existant, l'assainissement des cuves et l'installation de nouveaux démarreurs sur les pompes, démontrent une approche stratégique et responsable. Ces mesures ne sont pas seulement réactives, elles sont proactives et s'inscrivent dans une vision à long terme pour garantir la qualité et la disponibilité de l'eau potable.

De plus, les impacts financiers ont été évalués avec soin et la répartition des coûts entre les communes de La Tène et Saint-Blaise, ainsi que les subventions prévues du fonds cantonal des eaux, assurent une gestion équitable et efficace des ressources. L'impact sur les finances communales, avec une charge nette annuelle d'environ 5'600 francs, reste maîtrisé et justifié par l'importance des investissements nécessaires.

Enfin, la gestion coordonnée des travaux par le bureau d'ingénieurs civils mandataire, avec une surveillance limitée par le service Territoire, montre une organisation bien structurée et minimisant les conséquences sur le personnel communal. Les mesures envisagées n'ont pas de conséquences significatives sur l'environnement, mais elles contribueront à optimiser la gestion des produits de traitement de l'eau, réduisant ainsi les risques d'accidents.

En conclusion, les arguments en faveur de ces investissements sont solides et convaincants. Ils répondent non seulement à des besoins immédiats de sécurité et de conformité, mais aussi à une vision durable de la gestion de nos ressources en eau potable. Par conséquent, les Vert.e.s répondent

favorablement au rapport du Conseil communal et vous encouragent vivement à accepter cette demande de crédit indispensable pour le captage de Vigner. Je vous remercie. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** procède à la lecture de l'amendement déposé.

Le président passe au vote de l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité.

Le président passe au vote de l'amendement, qui est accepté à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté amendé, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté amendé qui est accepté à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci infiniment et je suis liquéfié par l'erreur que j'ai commise dans mes propos et je me confonds en excuses. Merci. »

9. Réponse du Conseil communal au Conseil général concernant la motion populaire intitulée « Réaménagement de la place jouxtant à l'est de l'ancienne Maison de Commune de Thielle-Wavre »

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au fond de cette réponse, il y a un dilemme. Le terme "dilemme" vient du grec et signifie dis pour deux et lêmma pour argument. Dans un sens plus courant, c'est l'obligation de choisir entre deux options qui ne sont pas compatibles.

Le Conseil communal a opté pour la variante « respecter la nouvelle commune et se conformer aux accords conclus ».

Voici un bref résumé de ce qui s'est passé [projection d'une présentation].

Slide 2 : un processus participatif avec les représentants du P'tit Four, la société d'émulation de Thielle-Wavre, le corps enseignant et la commune, accompagnés par deux organes professionnels ;

Slide 3 : le résultat est remarquable et correspond en grande partie aux idées des élèves ;

Slide 4 : sur cette esquisse 3D, j'ai dû enlever l'élément central pour des raisons de transparence envers vous et de coût (300'000 francs pour un préau est, aux yeux du Conseil communal, un peu exagéré) ;

Slide 5 : c'est une image joyeuse, les élèves rient et c'est contagieux ; malheureusement, nous devons encore attendre un peu avant que les moyens financiers nécessaires soient mis à disposition ;

Slide 6 : bienvenue à Laténa

Merci de votre attention. »

Olivier Sansonnens (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, au nom du PLRT, je remercie le Conseil communal et toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à l'élaboration de ce projet. Ce projet est extrêmement intéressant, adapté aux écoliers et à toutes les manifestations prévues sur cette cour d'école du fait que les intéressés ont pu donner leur avis et surtout participer activement à son élaboration.

Dans ce rapport, vous avez parlé de sécurité, même d'accident. Je pourrai, ceci à titre personnel, ajouter qu'en hiver ou chaque jour pluvieux, il faut penser à changer son enfant, veste comprise, dû à l'état de cette cour. On pourrait donc parler d'urgence. Mais ce soir j'aimerais vous parler de besoin. L'école de Wavre représente le centre du village. Il y a une activité intense qui s'y déroule tout au long de l'année. C'est le centre de la vie scolaire et parascolaire. C'est également un lieu de rencontre, en dehors de l'école pour bon nombre d'enfants et de jeunes du village. Il y a presque tout le temps du mouvement à cet endroit. C'est aussi là que les célébrations villageoises ont lieu : fête de printemps, kermesse, fête d'automne, Halloween, la Saint-Nicolas sans oublier l'équipe du P'tit four. N'oublions pas que la population nous l'a demandé, c'est important pour elle, nous devons aller de l'avant. C'est un lieu de convivialité qu'il nous est proposé de développer, qui apportera beaucoup à Wavre, à sa population mais avant tout aux jeunes qui s'y rencontrent et qui s'y épanouissent. Faire vivre les villages et leurs traditions était un thème de la fusion sauf erreur, c'est pourquoi nous avons intérêt à développer ce genre d'endroit.

Le groupe PLRT craint simplement que ce projet soit repoussé du fait des dossiers plus urgents que la nouvelle commune devra traiter en début d'année. Qui dit repoussé, dit recommencer. Quand on connaît la somme d'heures pour l'élaboration de ce projet, ce serait purement et clairement du gâchis.

Au vu des bons résultats financiers de notre commune et que les comptes de nos voisins ne sont pas en reste, le groupe PLRT estime que ce ne serait pas un problème d'assumer cet investissement l'année prochaine pour la future commune. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de La Tène de finaliser ce projet dans son ensemble et dans les moindres détails incluant le couvert afin que le Conseil général puisse valider ce projet cette année encore. Sachant que ces travaux devraient être effectués uniquement lors des vacances scolaires, on pourrait alors les planifier pour l'été 2025 déjà.

Le groupe PLRT se réserve le droit de déposer un arrêté, car oui pour nous il y a urgence et surtout un besoin. Je vous remercie de votre attention. »

Teresa Remexido (Les Vert.e.s), au nom des Vert.e.s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cet avant-projet présenté par le Conseil communal dans son rapport est bien élaboré dans ses quatre espaces : espace public-forum, espace grimpe, espace forêt enchantée et espace-jeux.

Cependant, l'espace public nous semble un peu trop bétonné et nous nous demandons comment son utilisation sera possible en plein été, d'autant plus s'il n'y a pas de couvert.

Ce dossier aurait peut-être besoin d'être encore étudié pour diminuer la minéralisation de cet espace afin de ne pas créer un îlot de chaleur supplémentaire mais il ne doit en tout cas pas être considéré non prioritaire alors qu'il est issu d'une motion populaire. Cela va repousser ce projet à quand ?

Quand les citoyennes et les citoyens déposent une motion populaire, cela veut dire que les autorités non pas repéré un aspect important pour la population, comme notre collègue vient de le mettre en évidence juste avant.

Or, dans la conclusion du rapport il est spécifié que ce projet n'est ni urgent, ni considéré prioritaire notamment pour respecter l'accord mutuel de la convention de fusion, si j'ai bien entendu ce que Monsieur Eugster a dit en introduction.

On dirait que ce dossier est devenu non prioritaire du fait du résultat de la votation pour Laténa.

On peut alors se poser les questions suivantes :

- En sachant que l'objet de cette motion n'est pas considéré urgent ni prioritaire par nos autorités, comment aurait voté la population de Wavre lors de la votation de la fusion ?
- Est-ce que ce rapport aurait une conclusion plus favorable si la votation pour Laténa avait lieu dans un mois ?

Je vous remercie pour votre attention. »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, réuni mardi dernier le groupe socialiste a longuement apprécié la réponse du Conseil communal au « Réaménagement de la place jouxtant à l'est de l'ancienne Maison de Commune de Thielle-Wavre ».

Oui, longuement apprécié pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'il s'est adressé aux différentes personnes impliquées, le Conseil communal ayant réalisé une activité pédagogique permettant de connaître l'avis des enfants. Il a organisé avec l'aide des enseignants une démarche picturale.

Malheureusement, ce foutu syndrome de soumission à la fusion ne permet pas la mise en œuvre de ce projet car il n'est soi-disant pas urgent. Nous tenons à préciser que la demande des habitant.e.s de Wavre par l'intermédiaire de Jérôme Amez-Droz date de 2019 donc évidemment ce n'est pas urgent. Faut-il également rappeler l'accident survenu au début décembre 2019 où un homme chuta gravement dans les gradins du P'tit Four ? Je ne vais pas relever les propos du PLRT, à dire que nous serions peut-être aussi d'accord avec eux.

Toutefois, le PSLT espère que les élus ici présents de la commune de Laténa fassent en sorte que ce projet plein de bon sens dans la direction du développement durable ne tombe pas dans les oubliettes, sous la pile, sinon il y a fort à parier qu'il sera reporté aux calendes grecques. Merci de votre attention. »

Beat Pfefferli (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 10 juin dernier, la section Vert'libérale de La Tène a étudié la réponse du

Conseil communal au Conseil général concernant la motion populaire intitulée « Réaménagement de la place jouxtant à l'est de l'ancienne Maison de Commune de Thielle-Wavre. »

Nous saluons l'initiative de ce projet qui inclut les sociétés locales, le corps enseignant, les élèves et les personnes intéressées à participer à cette phase créative.

Les illustrations et descriptions montrent bien le concept et les structures de l'aménagement. Le P'tit four est également bien intégré.

Nous regrettons la remarque indiquant que la réalisation ne peut pas se faire immédiatement et espérons que notre Conseil communal trouvera des compromis pour ne pas retarder la mise en œuvre.

Le groupe Vert'libéral est favorable à ce projet. Merci. »

Laurent Amez-Droz (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, si nous faisons la synthèse de tout ce que les groupes ont dit et notamment la proposition du PLRT de déposer un arrêté si le Conseil communal ne vient pas rapidement avec une demande de crédit pour réaliser cet objet sans le reporter aux prochaines autorités, vous aurez compris qu'il y a un élément nouveau dans le discours. Il s'agit du résultat financier, avec 2 millions de francs de bénéfice aux comptes, qui permet au Conseil communal de retourner négocier vers les partenaires membres du GT Finances de Laténa et leur dire que le Conseil général fait fortement pression, tout en leur demandant de revenir sur cette position un peu stricte au vu de l'excellent bénéfice 2023.

Merci au Conseil communal de lancer les négociations et de revenir en septembre avec une demande de crédit. Tout est fait, il n'y a plus qu'à rédiger l'arrêté et nous préférierions que ce soit le Conseil communal qui le rédige plutôt que les conseillers généraux. Ce serait plus élégant et plus collégial. Merci beaucoup de votre attention. »

Martin Eugster demande une interruption de séance.

Interruption de séance de 5 minutes.

A la reprise des débats, **le président** donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous a entendu.e.s et a compris que le calendrier grec ne va pas très bien avec le dilemme grec. Nous vous proposons que le Conseil communal fasse son possible afin de venir avec une demande de crédit concrète le plus rapidement possible, au vu de toutes les remarques entendues ce soir, afin de réaliser le projet qui vous est soumis, avec des modifications. Les modifications interviendront s'agissant du préau, du bétonnage supplémentaire, de l'îlot de chaleur. S'agissant des finances, la moitié est relative à des estimations et peut-être qu'il faudra plus d'argent, surtout si nous trouvons une autre solution pour le préau.

Avec toutes ces considérations, si vous êtes d'accord que le Conseil communal se remette à l'ouvrage, nous reviendrons vers vous avec une demande de crédit durant cette législature encore, soit avant le 31 décembre 2024. »

– Applaudissements –

Ling Imer (PLRT), au nom de la commission culture, sports, loisirs, tourisme et espaces publics : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est un peu tard, mais il s'agit du rapport de la commission culture, sports, loisirs, tourisme et espaces publics.

La commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics s'est réunie le 6 juin pour prendre acte de la réponse du Conseil communal au Conseil général concernant la motion populaire intitulée « Réaménagement de la place jouxtant à l'est de l'ancienne Maison de Commune de Thielle Wavre. »

Le projet a provoqué l'enthousiasme de toutes les personnes présentes dans la salle. Le nouveau réaménagement satisfaisant les demandes des villageois.e.s et permettant de prévenir des dangers cachés pour les enfants. On se demande s'il y a une possibilité que ce magnifique projet puisse voir le jour le plus vite possible.

La commission exprime un préavis favorable concernant ce projet et je vous remercie. »

– Applaudissements –

10. Projet d'arrêté du conseiller général Maurice Binggeli (PSLT) concernant la subvention du nouvel abonnement Flexi Abo TransN

Le président donne la parole au représentant de l'auteur de l'arrêté.

Denis Perrinjaquet (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je prends la parole au nom de Maurice Binggeli qui est absent ce soir.

En février 2022 le Conseil général de la commune de La Tène a accepté un arrêté permettant le subventionnement des abonnements transN pour les habitant.e.s de la commune de La Tène.

En décembre 2023 transN a introduit un nouvel abonnement, permettant l'usage des transports publics durant 100 jours par an à un tarif très intéressant. L'arrêté de 2022 ne permet pas le subventionnement de cet abonnement car il n'est pas considéré comme annuel. Cette proposition de modification de l'arrêté 2022 inclura cet abonnement dans la subvention. Par l'adoption de ce nouvel arrêté, nous renforçons l'objectif éco-social du Conseil général pour l'usage des transports publics.

Avec la naissance de Laténa, la reprise de l'arrêté de 2022 sera effective. Grâce à l'adoption de ce nouvel arrêté aujourd'hui, on anticipe une problématique qui apparaîtra aux nouvelles autorités de la future commune de Laténa. Cet arrêté renforce l'usage des transports publics sans qu'un coût supplémentaire important y soit lié. En effet nous espérons que beaucoup de personnes puissent bénéficier de cette subvention. Elle coûtera moins cher à la commune que le subventionnement des abonnements annuels. L'objectif initial de l'usage des transports publics est ainsi renforcé par votre soutien à ce nouvel arrêté. Merci de votre compréhension et de votre approbation. »

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a pris connaissance de la demande faite pour inclure le subventionnement de cette nouvelle offre Onde Verte nommée Flexi Abo. Elle permet d'avoir un abonnement local pendant 100 jours valable sur une année.

Si sur le fond, le Conseil communal est favorable à la promotion des transports publics, il n'est pas favorable à l'inclusion de celui-ci actuellement pour plusieurs raisons.

Lors de la fusion, une charte a été signée pour demander aux communes de ne pas surcharger à la dernière minute le budget de la nouvelle commune avec de nouvelles charges non prévues et non urgentes.

Ensuite, lors de renseignements pris auprès de transN et des fournisseurs du Guichet Unique, il ne sera techniquement pas possible de mettre en application cette promotion de façon numérique. En effet, la multitude de réductions venant de différents horizons complexifie de plus en plus les cumuls de bons. Une réflexion globale à ce niveau doit être lancée assez rapidement par les services cantonaux. Cette promotion devrait donc être faite entièrement manuellement au guichet de l'administration par un remboursement après achat par virement bancaire sur présentation de l'abonnement en question.

Le Conseil communal vous suggère de refuser cet arrêté tout en vous promettant que le message sera passé aux futures autorités pour penser à cet abonnement dans l'offre qui sera proposée par la nouvelle commune dès 2025. Je vous remercie de votre attention. »

Le président donne la parole aux commissions.

Leonore Lovis (Les Vert.e.s), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 28 mai, la commission financière a débattu du projet d'arrêté visant à permettre à notre commune de subventionner les abonnements transN Flexi Abo.

Une adaptation de l'arrêté du 24 février 2022 est nécessaire pour permettre d'inclure le Flexi Abo parmi les autres abonnements bénéficiaires d'une subvention communale, car, selon un avis de droit sollicité par la commune, le Flexi Abo n'est pas un abonnement annuel, mais une prestation de transport pour 100 jours, valable sur la durée d'une année. De par cette nuance, la formulation de l'arrêté doit être modifiée pour pouvoir inclure cette nouvelle subvention.

Tous les commissaires se sont accordés sur le fait que la proposition est une excellente idée sur le fonds. En effet, elle permet d'adapter notre règlement à un nouveau produit et favorise l'utilisation des transports publics.

En revanche, le timing a suscité le débat.

Certains des membres de la commission financière considèrent que le moment est délicat par rapport aux nouvelles autorités de Laténa et qu'un vote favorable maintenant de la part de La Tène pourrait être perçu comme une manière d'imposer l'ajout d'une prestation à la nouvelle commune, dans la mesure où les autorités de la nouvelle commune seront encouragées, selon la convention de fusion, à reprendre le régime le plus favorable.

A l'inverse, d'autres membres de la commission financière ne jugent pas du tout gênant le timing, car ils perçoivent cet ajout comme une perche tendue à la nouvelle commune, un service rendu lui permettant d'éviter d'oublier de faire cet ajout, et non de le lui imposer.

Cette idée est renforcée par le fait qu'on peut estimer que l'impact financier de ce changement sera très faible pour la nouvelle commune. En effet, si plus de citoyen.n.es vont bénéficier de cette nouvelle subvention, certain.e.s vont privilégier le Flexi Abo à la place d'un abonnement Onde Verte qu'elles et ils n'amortissent pas forcément. La subvention du Flexi Abo étant plus basse (en francs) que celle de l'abonnement Onde Verte, l'augmentation du coût global pour la commune sera probablement très bas.

Finalement, à l'issue de ce débat, la commission financière a préavisé favorablement ce projet d'arrêté, avec 4 voix pour, 0 contre et 3 absentions. »

Le président donne la parole aux groupes.

Laurent Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLRT soutient cette proposition à une très large majorité de ses membres, sous réserve de quelques abstentions.

Rappelons que le PLRT a toujours soutenu les mesures favorables à l'amélioration de la qualité de vie dans la commune et à celles qui diminuent le trafic automobile en faveur de la marche et du vélo, bons pour la santé, et des transports publics, bons pour se déplacer en lisant, traitant ses messages, rencontrant des amis ou admirant le paysage. Précisons même que lors du débat du 24 février 2022 sur le dossier de cette subvention proposant d'augmenter l'âge des jeunes bénéficiaires de 20 à 25 ans, c'est le PLRT qui avait déposé un amendement pour que les seniors bénéficient également de cette mesure.

Certains conseillers avaient craint pour nos finances et accusé le PLRT de baisser les impôts et de créer des charges nouvelles (souvenez-vous, c'était l'époque on l'on avait peur de cette baisse d'impôt). On le voit aujourd'hui, nous avons plutôt réussi à attirer des nouveaux contribuables et à améliorer nos recettes fiscales. On passe donc de vouloir le beurre et l'argent du beurre à améliorer notre fiscalité et notre qualité de vie.

En plus concret, ce Flexi Abo séduit le PLRT et nous le baptisons abonnement « parapluie » pour les cyclistes qui ne roulent que par temps sec ou abonnement « pneu neige ou anti verglas » pour ceux qui hésitent à rouler par grand froid ou sous la neige. Un plus pour le confort et pour la sécurité de nos citoyen.ne.s.

100 jours de mauvais temps par année, c'est une bonne statistique et une opportunité pour les cyclistes et automobilistes de ne pas hésiter vu la facilité d'activer cet abonnement à un prix attractif grâce à la subvention.

Mais ceci profitera également aux travailleurs à temps partiel, aux parents dont l'un reste au foyer et souhaite aller faire un peu de marche, comme aller à Neuchâtel en bus et revenir à pied, ce qui est bon pour la santé et permet de profiter de notre belle région.

Nous pensons donc que la charge supplémentaire créée par cette subvention est tout à fait raisonnable, servira d'essai à La Tène pour que les autorités de Laténa la généralisent à toute la future commune, surtout pour les habitant.e.s bien desservis en transports publics, ce qui est le cas pour la majorité. Il vaut donc la peine de mettre en place un système de contrôle automatique avec le SIEN, qui pourra ensuite généraliser ce produit à toute la commune.

Je vous remercie de votre attention et de votre soutien pour ce projet. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PVL est plutôt favorable à soutenir la motion déposée par le conseiller général Maurice Binggeli. Merci. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, 30 ans après l'achat – entre-temps devenu célèbre – du chapeau qui n'est pas du dimanche, le vigneron est rentré dans le même magasin pour en acheter un nouveau. Il s'est annoncé et a dit : « C'est de nouveau

moi. » C'est ce que j'aurais pu dire si je n'avais pas eu de retard, mais j'en ai eu. Je ne suis pas liquéfié mais je vous présente mes excuses et je vous prie de les accepter.

C'est parfois étonnant quand un groupe de personnes se réunit pour prendre une décision sur un sujet où tout le monde est d'accord. Cependant, on ne peut pas simplement dire oui. On est politicienne ou politicien – de nos jours on est peut-être même les deux – et nous sommes responsables. On nous montre comment font nos idoles à Berne. Alors il faut trouver un point sur lequel on peut discuter et cela, nos idoles à Berne nous le montrent.

Lors de la séance de l'Entente le 3 juin, la discussion d'une intensité plutôt agréable se développa autour de la question : « Est-ce vraiment le bon moment ? »

Comme mentionné dans le projet, cette offre de « Flexi Abo » va directement dans le sens de l'objectif de l'arrêté du 22 février 2022 afin de promouvoir les transports publics – et comme on ne sait jamais quand c'est le bon moment – par contre on sait que, trop tard serait le mauvais moment. Il faut se rendre compte que la future autorité exécutive aura tellement de choses à mettre sur les rails qu'une chose, bien sûr importante, mais de si peu d'urgence risque de trop charger la conseillère ou le conseiller communal.e responsable du dicastère concerné. Alors votons juste.

Les membres présent.e.s à la séance de l'Entente ont voté pour le soutien de ce projet avec 0 voix contre et 2 abstentions.

Faisons du « Flexi Abo » un « Sexy Abo ». Maintenant. Merci. »

Teresa Remexido (Les Vert.e.s), au nom des Vert.e.s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les membres de notre groupe, présent.e.s lors de notre séance de préparation du 3 juin dernier, ont estimé que tout effort qui va dans le sens d'encourager la population à utiliser les transports publics est à soutenir.

Cette excellente proposition est cohérente avec nos valeurs et n'amène pas de coûts supplémentaires puisque, pour les personnes qui n'amortissent pas leur abonnement annuel standard, cette solution pourrait leur convenir et pour la commune, la subvention serait inférieure.

Il s'agit normalement d'un abonnement activable au moment de son utilisation et qui peut être renouvelé dès que nécessaire. Dans le projet d'arrêté qui nous est soumis, la subvention n'est possible qu'une fois par année comme pour tout autre abonnement annuel subventionné.

Le timing serré par rapport à l'entrée en vigueur de la nouvelle commune a été évoqué mais jugé non gênant puisque les nouvelles autorités auront la possibilité de valider ou pas la poursuite de cette prestation lorsque le règlement en question sera revu et voté par les futures autorités de Laténa.

Peut-être, qui sait au contraire, décideront-elles la gratuité des transports publics pour toute la population.

Notre groupe votera donc favorablement ce projet d'arrêté et invite cette assemblée à faire de même. Merci beaucoup pour votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est accepté par 35 voix pour et 1 abstention.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 31 voix pour et 5 abstentions.

Denis Perrinjaquet (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, bravo et merci. »

– Applaudissements –

11. Motion de la conseillère générale suppléante Leonore Lovis (Les Vert.e.s) concernant la mise en place d'une navette reliant, durant l'été, la zone touristique et sportive de La Tène aux transports publics existants

Le président donne la parole à la motionnaire.

Leonore Lovis (Les Vert.e.s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas revenir sur le contenu de la motion, qui est déjà bien détaillé dans la motion.

J'aimerais en revanche me prononcer sur le timing. Le fameux timing, le bon moment, une thématique qui revient souvent ce soir.

En présentant cette motion en juin 2024, mon idée est d'obtenir une réponse d'ici la fin de l'année 2024, au vu du délai de 6 mois qu'a le Conseil communal pour fournir un rapport. Le but étant d'avancer sur le sujet au sein de la commune de La Tène afin que les nouvelles autorités de Laténa puissent ensuite intégrer la proposition.

Je suis consciente qu'en cette année 2024, année de préparation de la fusion, la charge de travail des équipes de l'administration communale est élevée. Je suis sensible à cet argument.

Cependant, si j'attends pour déposer cette motion en début d'année prochaine ou durant le premier semestre 2025, je suis convaincue qu'on me ferait exactement la même remarque, car la fusion générera aussi plus de travail dans les débuts.

L'impact de la fusion en termes de capacité de travail est important sur bien plus qu'une année. J'espère qu'on pourra quand même prendre en compte de nouvelles propositions qui sont formulées durant cette période.

Je me suis attardée sur la notion du timing, mais j'espère cependant que dans vos prises de position, vous me donnerez un retour sur le fonds de cette motion et pas seulement sur le timing. Merci. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a discuté de la présente motion qui vise une étude pour la mise en place d'une navette estivale reliant la zone touristique et sportive de La Tène aux transports publics existants. Au sein du Conseil communal, aucun consensus clair n'a émergé de cette discussion. Certains membres craignent que le surcoût (probablement important) de cette initiative n'ait que peu d'effet sur l'amélioration de l'offre de transports publics. D'autres, en revanche, saluent cette démarche et estiment qu'une analyse approfondie est nécessaire pour assurer une couverture adéquate des transports en commun dans la zone touristique et de loisirs de La Tène.

Aussi aucune position du Conseil communal ne sera exprimée ce soir sur cette proposition.

Toutefois, en cas d'acceptation de cette motion par votre Autorité, le Conseil communal exprime d'ores et déjà sa préoccupation en lien au temps disponible pour délivrer une réponse conformément aux attentes de la motion et au règlement, ainsi qu'à celles de la motionnaire. Les six mois prévus par le règlement général sont jugés clairement insuffisants. En effet, il y aura nécessité d'approcher plusieurs tiers concernés et parties prenantes, comme les entreprises de transports pour les questions techniques, le service cantonal des transports, les commissions de mobilité de la région et probablement aussi le Conseil d'Etat, par son chef du DDTE, compte-tenu que le commanditaire de l'offre en transports publics est le canton. Par conséquent, la réponse sera assez logiquement délivrée par les nouvelles autorités de Laténa dans un délai que nous ne maîtrisons pas à ce stade.

En revanche, et comme toujours, le Conseil communal fera néanmoins de son mieux pour obtenir des informations pertinentes dans un délai raisonnable afin de discuter des premiers éléments au sein notamment de la commission de circulation, ceci encore durant cette législature. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Ted Smith (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous le dis d'emblée, le bien-fondé de cette motion a échappé au groupe PLRT. Si nous sommes favorables au développement du réseau de transports publics et de la mobilité douce dans notre commune, le groupe PLRT trouve que la motion propose une solution à un problème qui n'existe pas vraiment.

En effet, lorsque l'on consulte l'application de transN, l'entreprise des transports publics neuchâtelois, on trouve réponse à la question « Comment se rendre de la gare de Marin à la zone touristique de La Tène ? ». Si nous cherchons, par exemple, une correspondance à 15 heures un samedi après-midi, l'application nous propose, en premier lieu, d'y aller à vélo. Eh oui, le trajet vous prendra 3 minutes.

Je rappelle que pour les habitant.e.s comme pour les touristes, justement, il y a des stations de vélos en libre-service à disposition à la gare et au camping de La Tène.

En deuxième option, il est proposé d'y aller en voiture privée, en 6 min, ce qui comprend certainement le temps pour se garer et pour trouver un horodateur.

En troisième option, le trajet à pied. Je ne vous mens pas, c'est mentionné dans l'application. Vous y êtes en 11 minutes car c'est seulement 950 mètres.

Et en quatrième position, le trajet en bus B133 qui prend 5 minutes. Certes, la desserte en bus n'est pas très fréquente, j'y reviendrai.

Si l'on se place d'un point de vue des touristes qui visitent la zone de La Tène, on constate que dans les habitudes touristiques, une telle distance à pied est usuelle. Spécialement en été.

Pour les sportifs, ils sont encouragés à pratiquer le sport par différents moyens (fitness urbain, duel intercommunal, parcours Vita), le trajet à vélo ou à pied est donc hautement recommandé.

Si l'on se place d'un point de vue de la population de La Tène, et notamment celle qui habite à proximité de la ligne B133 (qui relie Enges, Saint-Blaise CFF, Saint-Blaise BLS, Marin gare, Paul Vouga, la zone touristique et sportive de La Tène, Thielle, Wavre, Cornaux, et Le Landeron) nous constatons que la fréquence de cette ligne devrait être améliorée pour les écoliers et les pendulaires entre Thielle, Wavre, Marin et Saint-Blaise, et ceci tous les mois de l'année. Dans un passé récent, le Conseil communal s'est penché sur cette problématique et notre groupe espère qu'une solution sera mise en place prochainement. D'une pierre deux coups, la desserte de la zone touristique de La Tène se trouvera également améliorée.

C'est pour les raisons évoquées ci-dessus que le groupe PLRT refusera la motion. Merci. »

Teresa Remexido (Les Vert.e.s), au nom des Vert.e.s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cette motion rappelle une prestation qui avait déjà été mise en place par transN en 2000 avec la ligne 1B et supprimée deux ans après, faute d'usagers en suffisance. Cette prestation était arrivée un peu trop tôt.

Depuis 2003, deux nouveaux quartiers ont vu le jour. Nous sommes convaincus qu'il y aura certainement des usagers en suffisance, que ce soit certain.e.s des habitant.e.s des nouveaux quartiers mais et surtout des vacancières et vacanciers. Cette navette remplit vraiment un besoin pour se rendre aux activités touristiques et de loisirs de cette zone.

J'ai bien entendu ce que Monsieur Smith a rapporté par rapport à la position du PLRT. Je tiens quand même à rappeler que cette navette pourrait surtout être utile pour les familles chargées (ce qui éviterait bon nombre de voitures), mais et surtout pour les personnes à mobilité réduite.

Notre groupe soutient donc avec enthousiasme cette motion et remercie Madame Lovis de l'avoir déposée. Je vous remercie. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PVL s'est penché sur la motion proposée par notre collègue Madame Lovis.

Nous avons plusieurs questions de clarification à poser. S'il s'agit bien des distances évoquées par Monsieur Smith, nous avons multiplié le temps de trajet par 1.2 parce que je marche tout doucement. Par conséquent, il faut 16 minutes pour se rendre de la gare à la zone touristique de La Tène.

La ligne CarPostal couvre cette distance, sauf le dimanche. A quel type d'utilisatrices et utilisateurs serait destiné ce service ? Comment se déplacent ces personnes aujourd'hui et pour quelles raisons cette navette est demandée ? J'ai d'ores et déjà obtenu quelques éléments de réponse. Avant d'accepter cette motion, le PVL propose qu'on apporte des précisions afin que le PVL puisse se positionner. Je vous remercie. »

Pierre André Rubeli (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT soutient à l'unanimité cette motion.

Pas de grands débats au sujet de cette motion des Vert.e.s de La Tène. Complète et détaillée, la motion l'est et pour sûr, donne des pistes et motivations pour la réaliser à nouveau.

Tourisme Neuchâtelois, qui distribue entre autres les cartes journalières aux touristes, les restaurants, acteurs sportifs et j'en passe, pourraient aussi relayer sur leurs sites internet un horaire de navette par exemple. Merci de votre attention. »

Leonore Lovis (Les Vert.e.s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci pour vos différents avis.

J'aimerais rebondir sur une partie des propos du représentant du PLRT, ce qui me permettra de répondre à la remarque du représentant du PVL, qui demandait à quel type d'utilisateurs était destiné le service. J'entends bien que la distance puisse être parcourue facilement à vélo ou à pied, mais pas dans tous les cas de figure. Je pense qu'il suffit de se rendre durant l'été à la zone touristique de La Tène

et d'observer l'immense quantité de voitures. Tous les parkings sont complètement utilisés, de même que toutes les zones de parage ajoutées durant les week-ends de beau temps. Je vous rappelle que la motion a vraiment pour but d'introduire un service de navette durant la période estivale, principalement durant les vacances d'été.

Certes, il est facile de parcourir cette distance à vélo ou à pied, mais pas lorsque l'on est en famille, pas quand on transporte tout le matériel des enfants qui vont encore jouer ainsi que tout le matériel de picnic. C'est une zone très utilisée par des personnes qui y viennent avec du matériel. Le seul moyen d'y aller à présent, c'est en voiture, car dans ces cas de figure, ce n'est pas réaliste de faire le trajet à vélo ou à pied. Donc les utilisatrices et utilisateurs sont les personnes qui viennent l'été, en groupe ou en famille et pas juste avec un livre pour s'étendre sur sa serviette de bain. »

Le président passe au vote de la motion, qui est refusée par 21 voix contre, 15 voix pour et 1 abstention.

12. Interpellations et questions

Interpellation du PLRT « Adaptation des toilettes du rez-de-chaussée du collège de Wavre aux élèves les plus petits »

[Sur question du président, l'auteur de l'interpellation n'a pas souhaité développer son interpellation].

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, depuis la construction de cette école, les installations sont à hauteur d'adulte. Lundi matin, nous avons fait le contrôle des hauteurs et ce matin, nous avons visité deux collèges avec un expert en sanitaires.

Trois variantes peuvent vous être présentées, mais le Conseil communal vous en proposera une. Voici les variantes :

Variante A

Ne rien faire – continuer avec les tabourets.

Variante B

Abaissier les toilettes de 5 centimètres, les lavabos de 12 centimètres, mais impossible d'abaisser les urinoirs ; coût environ 15'000 francs ; il s'agit de « bricolage », sachant qu'il y aurait des trous dans les murs et au final pas une solution réellement adaptée.

Variante C

Tout refaire, c'est-à-dire 4 semaines de travail, soit les deux salles d'eau (rez-de-chaussée et 1^{er} étage) pour coût environ 60'000 francs, mais nous n'avons pas le budget.

Pour une décision du Conseil général de ce soir, il faudrait demander la clause d'urgence et modifier l'ordre du jour. Une seconde possibilité serait de demander la clause d'urgence parce que c'est urgent et pouvoir ainsi débloquent un crédit complémentaire au budget de 60'000 francs pour que nous puissions, si tout va bien, exécuter les travaux cet été.

Ceci est, aux yeux du Conseil communal, un peu prématuré. Nous vous proposons de revenir sur le sujet en septembre, lors de la prochaine séance du Conseil général, avec un peu plus de recul et de possibilités d'étudier cette problématique. Ceci est une proposition de réponse aux auteurs de l'interpellation. »

13. Lettres et pétitions

Néant.

14. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les groupes de travail, composés de personnel des administrations communales et de membres des Conseils communaux, ont rendu leurs rapports au comité de pilotage. Ce sont plusieurs dizaines de documents, qui composent au total plusieurs centaines de pages. Ces documents contiennent notamment des inventaires des différentes prestations à la population. Ils contiennent des comparaisons des différents règlements de

commune ou autres règlements. Ils contiennent également des propositions qui seront livrées aux nouvelles autorités.

Ces documents seront donc remis aux nouvelles autorités, accompagnés d'un rapport de synthèse des quatre Conseils communaux.

Il convient ici de saluer l'engagement du personnel communal qui s'est investi dans ces groupes de travail et qui a fourni un travail énorme, de grande qualité et dans des délais très serrés. Qu'elles et qu'ils en soient vivement remercié.e.s, elles et ils méritent amplement nos applaudissements.

– Applaudissements –

Des variantes d'organigrammes ont été élaborées par le groupe de travail Ressources humaines accompagné par un mandataire RH. Ces organigrammes seront présentés aux nouvelles autorités à la fin du mois de juin ainsi qu'au personnel des 4 communes début juillet. Je vous remercie de votre attention. »

15. Communications du

a. Conseil communal

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a pris position sur la consultation des horaires 2025 des transports publics, en particulier concernant la ligne 107. Il a notamment relevé avec enthousiasme le détournement de la ligne sur les Champs-Montants. Le Conseil communal a en revanche fait part de sa déception sur la cadence qui est maintenue à 20 minutes entre Hauterive et Marin gare. A noter l'augmentation de l'offre des lignes S20 et S21 de et en direction de Fribourg qui s'arrêteront toutes à Marin, ce qui augmentera significativement le nombre de courses de et en direction de Neuchâtel.

L'arrêt transN des Indiennes est en travaux depuis une semaine. Ceci engendre quelques perturbations de trafic, surtout durant les heures de pointe. Les équipes sur place font le maximum pour réduire aussi bien que faire se peut ces perturbations.

Le concept de gestion des déchets incinérables sur le site touristique de La Tène a changé. Le Conseil communal a opté pour des zones zéro déchet avec un point de collecte principal dans le secteur des places de stationnement. Une nouvelle signalétique est en place ou sera mise en place très prochainement. Une communication dans les médias sera prochainement faite.

Les travaux d'amélioration du traitement des eaux usées de la STEP, devisés à quelques 5.9 millions de francs sont terminés à satisfaction. Les délais et le budget ont été respectés. Le niveau de traitement amélioré est atteint avec encore quelques réglages nécessaires. La station d'épuration est donc pleinement opérationnelle. Je vous remercie. »

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, cela vous avait été communiqué en décembre 2023, la commission culture, sports, loisirs, tourisme et espaces publics (ComCSLT) travaille depuis plusieurs mois à la mise en place d'une manifestation en faveur de la population. La ComCSLT a donc le plaisir de vous annoncer le samedi des jeux, intitulé *Laténa en jeux*, qui aura lieu le samedi 9 novembre dès 15 heures. Il s'agira d'une manifestation qui proposera des jeux de société, où familles, amis, jeunes et moins jeunes pourront venir passer un moment convivial autour d'un jeu. La Ludotène ainsi que le Club de Scrabble prendront une part active à cette manifestation. Des boissons et une petite restauration agrémenteront cette journée.

La séance du Conseil général de La Tène du 12 décembre est annulée, cependant, une séance du Conseil général de Laténa pourrait avoir lieu à cette même date.

La séance du Conseil général de La Tène sera toutefois remplacée par une soirée festive qui marquera la clôture de la commune de La Tène. Le Conseil communal vous prie de bien noter la date de cette soirée qui aura lieu le jeudi 28 novembre et vous fera parvenir de plus amples informations ultérieurement.

Mais avant ces festivités automnales, ne manquez pas la fête nationale intercommunale qui aura lieu cette année à la plage de La Tène, le 1er août. Les animations commenceront dès midi et promettent d'être variées. Je vous remercie de votre attention. »

b. bureau du Conseil général

Le président Raphaël Kummer : « Mesdames, Messieurs, le bureau du Conseil général a deux informations à vous communiquer.

La motion concernant les PFAS n'a pas été traitée durant la dernière séance du Grand Conseil de février. Nous regarderons avec l'administration ce qu'il en sera lors de la prochaine session du Grand Conseil.

Après cette séance, un apéro vous sera servi dans le Fanel. J'espère que vous y participerez nombreuses et nombreux. »

16. Divers

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous annonce que les 28 et 29 juin se déroulera la fête scolaire de Marin. Le 29 juin se tiendra la kermesse à Wavre. Venez festoyer nombreuses et nombreux sur les deux sites scolaires de notre commune. »

Denis Perrinjaquet (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en tant que conseiller général, je remercie la commune pour le soutien financier à la fête de Je Tène, dimanche 2 juin. Malgré la pluie, ce sont environ 600 à 800 personnes qui ont partagé les plats cuisinés par plusieurs communautés différentes habitant sur le domaine communal. Merci à toute la commune pour ce beau geste financier. »

Michel Luthi (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, une petite question estivale à l'adresse du Conseil communal. J'aimerais savoir si vous êtes satisfait.e.s de l'avancement des travaux au camping et si le planning préalablement établi est bien suivi. Merci. »

Teresa Remexido (Les Vert.e.s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais savoir où en est le projet du parascolaire, s'il y a de nouvelles informations. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 21h28. Il informe que la séance constitutive du Conseil général de Laténa aura lieu le 20 juin 2024 à Saint-Blaise.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

R. Kummer

P. Perret



Commune de La Tène

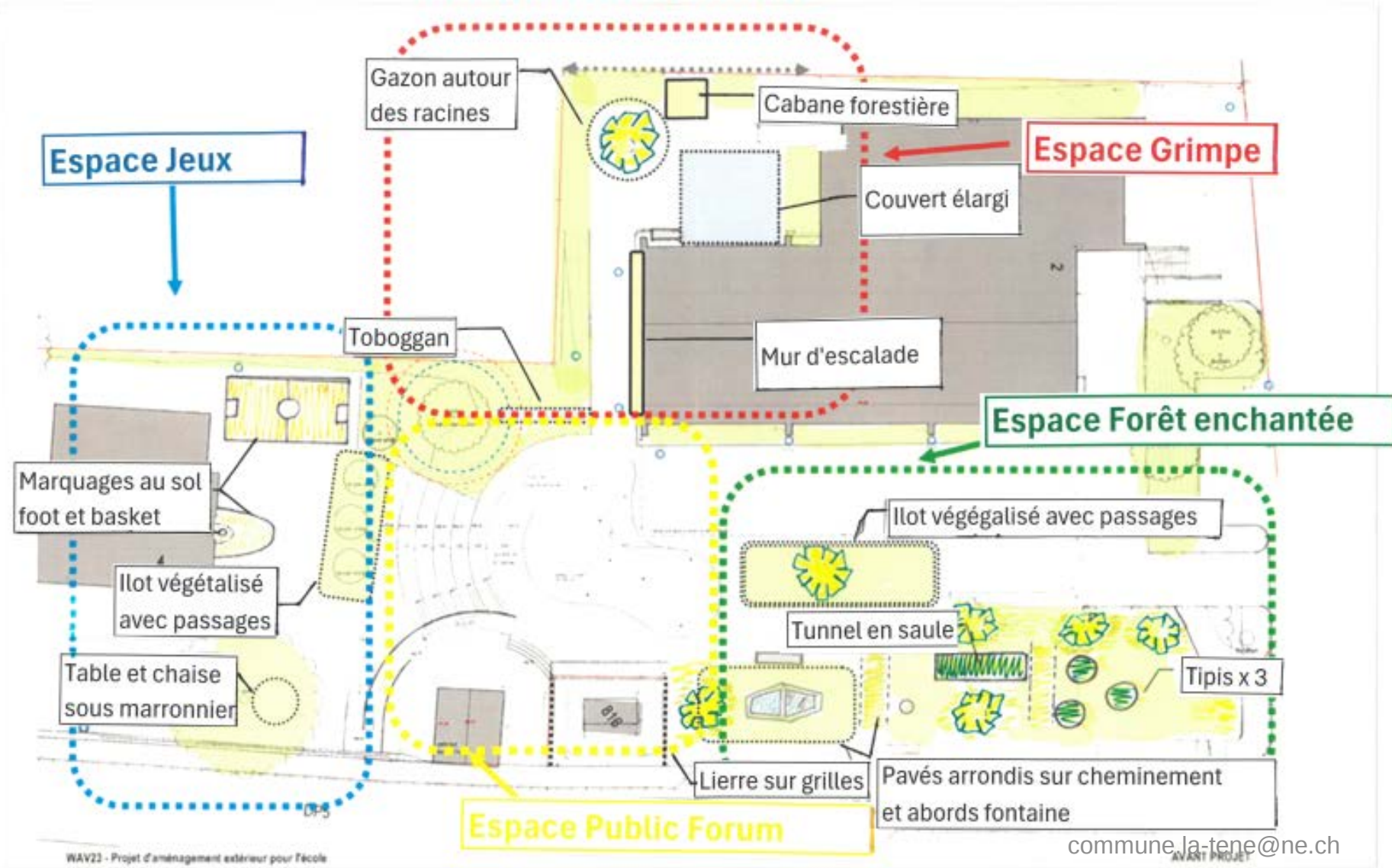
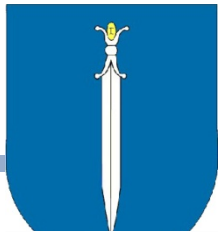
**Réponse du Conseil communal au Conseil général
concernant la motion populaire intitulée**

**« Réaménagement de la place jouxtant
à l'est de l'ancienne Maison de
Commune de Thielle-Wavre »**



Processus participatif

1. 26 avril 2023 première réunion
2. Différentes séances avec le bureau d'architecture A. Pelati
3. Mandat à l'association Lares
4. Août 2023 réunion de sensibilisation avec le corps enseignant
5. Septembre 2023 travail des classes (dessin & prise de parole)
6. 20 septembre 2023 A l'issue d'un atelier élargie, quatre espaces ont été définis









BIENVENUE À LATÉNA

FUSION DES COMMUNES D'ENGES, HAUTERIVE, LA TÈNE ET SAINT-BLAISE